

## **Rapport annuel 2020 – domaine de la formation**

Membres de la commission de formation (responsables d'un secteur):

- Stefan Müller, Zurich (médecine de catastrophe / SFG): président
- Ivo Besmer, Lucerne (formation continue AFC MU / accréditation)
- Tobias Fehr, Berne (reconnaissance des médecins d'urgence)
- Maryline Foerster-Pidoux, Lausanne (médecine d'urgence hospitalière)
- Marc Lüthy, Bâle (médecine de catastrophe / SFG)
- Thomas Sauter, Bern (médecine d'urgence hospitalière)
- Markus Schwendinger, Baden (médecine d'urgence hospitalière)
- Michele Spinelli, Locarno (centres de formation postgraduée de médecin d'urgence)

En outre, pour la médecine d'urgence hospitalière, les représentants suivants des sociétés de discipline médicale siègent au sein de la Commission de formation:

- Kaspar Meier, Luzern (SSAR)
- Dagmar Keller, Zurich (SSMIG / SSC [SGK])
- Michael Dietrich, Zurich (SSC)
- Roland Albrecht, Zurich (SSMI [SGI])

Durant l'exercice, la Commission de formation s'est réunie à 4 reprises en séances régulières. Trois d'entre elles ont été réalisées en ligne.

### **Cours**

Les cours suivants ont été réalisés en 2020, malgré le Covid-19 :

Lieu du cours	DAK / DAK- Refresher	NAK	Accident majeur SFG/CEFOCA
		Participants	Participants
Aarau			
Bâle/Bad Schauenburg	20		
Berne		24	
Coire	0		
Fribourg	0		
Lausanne		22	
Lugano		0	
Lucerne	31		
Möschberg (BE)	0		
St-Gall		23	
Zurich	25	24	
SFG-P			0
SFG-H			27
Cours SFG médias			11
Cours AHLS virtuel			53
CEFOCA-CSAM			0
CEFOCA-Module 6			0
<b>Total participants</b>	<b>76</b>	<b>93</b>	<b>91</b>

En raison de la pandémie, de nombreux cours ont dû être annulés pendant la première vague, ainsi que pendant la deuxième. Cela a entraîné des charges administratives supplémentaires considérables pour les reports, les remboursements, etc.

Ces annulations ont été problématiques notamment pour les cours de médecins d'urgence, du fait que les candidat-e-s doivent avoir inscrit tous les cours sur leur attestation de formation complémentaire médecine d'urgence préhospitalière / médecin d'urgence AVANT de réaliser leurs interventions.

La commission de formation a par conséquent décidé des mesures d'urgence, qui ont été approuvées par l'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue ISFM FMH.

**La responsabilité pour la formation postgraduée des futurs médecins d'urgence incombe au responsable de l'établissement de formation / du service de médecin d'urgence**

**Le responsable (établissement de formation ou service de médecin d'urgence) confirme qu'un candidat a effectué les interventions sans les exigences des cours suivis.**

Les responsables des établissements de formation confirment les connaissances nécessaires avant les interventions.

**L'attestation de formation complémentaire en médecine d'urgence préhospitalière/médecin d'urgence (SSMUS) n'est délivré qu'une fois les cours sont terminés. Cette réglementation d'exception ne concerne que la reconnaissance des interventions de médecin d'urgence pour l'AFC MUP.**

Une fois de plus, un grand merci à toutes celles et ceux qui ont contribué au bon déroulement de nos cours et qui ont transmis à la base les connaissances en médecine d'urgence.

### **Médecine d'urgence préhospitalière / médecin d'urgence (SSMUS)**

*Nouvel établissement de l'attestation de formation complémentaire médecine d'urgence préhospitalière / médecin d'urgence (SSMUS) :*

Avec 106 nouvelles attestations émises (année précédente 87), c'est à nouveau un grand nombre d'attestations de formation complémentaire en médecine d'urgence préhospitalière / médecin d'urgence (SSMUS) qui ont été établies. Quatre demandes ont dû être rejetées, du fait que le suivi du programme n'a pas pu être entièrement justifié. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 (entrée en vigueur du programme de formation complémentaire entièrement révisé), il est possible d'obtenir l'AFC tant selon le programme de 2016 que selon celui de 2018, et ce jusqu'à la fin de la période transitoire (31.12.2020).

*Recertification de l'attestation de formation complémentaire médecine d'urgence préhospitalière / médecin d'urgence (SSMUS) :*

Toutes les demandes contrôlées sur la base du générateur aléatoire ont rempli les critères

- 156 détenteurs de l'AFC de médecin d'urgence SSMUS ont demandé une recertification; toutes les demandes ont été acceptées.

Il y a actuellement 1'278 détenteurs de l'AFC de médecine d'urgence préhospitalière / médecin d'urgence (SSMUS).

### **Médecine d'urgence hospitalière (SSMUS)**

*AFC en médecine d'urgence hospitalière (SSMUS):*

En 2019, au total, 27 (année précédente 40) AFC en médecine d'urgence hospitalière SSMUS ont été délivrées, deux demandes ont dû être rejetées.

*Recertification de l'AFC en médecine d'urgence hospitalière (SSMUS):*

En 2019, 107 (année précédente 78) détenteurs de l'AFC ont demandé une recertification; une demande a dû être rejetée, les autres ont été acceptées.

A la fin de 2020, il y avait 544 détenteurs de l'AFC en médecine d'urgence hospitalière (SSMUS).

#### *Recours MUP :*

Ont recouru auprès du comité de la SSMUS contre les décisions de la commission de formation :

- 2 candidats pour l'AFC MUP (nouveau)
- 1 candidat pour la recertification de l'AFC MUP (décision de 2019)

Un recours a été accepté pour des raisons politiques d'ordre supérieur, les deux autres recours ont été rejetés.

#### *Recours MUH :*

Ont recouru auprès de la commission des recours MUH contre les décisions de la commission de formation :

- 1 candidat pour la recertification de l'AFC MUH.

Ce recours a été rejeté par la commission des recours.

#### **Examen pour l'attestation de formation complémentaire médecine d'urgence hospitalière (SSMUS) :**

Les derniers examens pour l'attestation de formation complémentaire médecine d'urgence hospitalière (SSMUS) auraient dû être réalisés en novembre, avec un nombre d'inscription record (65, année précédente 39). Mais ici aussi, ces examens ont dû être annulés en raison de la pandémie de SARS-Covid-19. Ils ont été reportés au 1<sup>er</sup> semestre 2021 et auront lieu sous les conditions de l'attestation de formation complémentaire – même si la formation approfondie interdisciplinaire « médecine d'urgence hospitalière » (SSMUS) a remplacé l'attestation de formation complémentaire au 1.1.2021.

#### **Sites de formation complémentaire en médecine d'urgence hospitalière**

Aucun nouveau site de formation n'a été reconnu en 2020, et aucune visite n'a été réalisée en raison de la pandémie. Les visites nécessaires s'accumulent.

Au total, nous disposons de 16 SFC de catégorie 1 (*2 prov. après changement de responsable*) et de 29 de catégorie 2 (*dont 8 reconnaissances prov.*) : situation fin mars 2021.

#### **Sites de formation complémentaire et services de médecine d'urgence préhospitalière / médecin d'urgence**

Les sites de formation complémentaire suivants / services de MU ont été reconnus en 2020 :

- Service de sauvetage de l'hôpital Limmattal (SFC / service de MU)
- Service de sauvetage de l'hôpital de Schaffhouse (service de MU)

Les sites de formation complémentaire / services de médecine d'urgence suivants ont été revérifiés en 2020 :

- Air Zermatt (service de MU)
- Hôpital cantonal de Lucerne (SFC / service de MU)
- CHUV (SFC / Service de MU service de MU)
- Hôpital Limmattal (SFC / service de MU)
- EHNV (service de MU)
- Hôpital cantonal des Grisons / Service de sauvetage de Coire (SFC / service de MU)
- Service de sauvetage du See-Spital (service de MU)
- Hôpital du Haut-Valais, Viège (SFC / service de MU)
- HFR (service de MU)
- Service de sauvetage du Spital Lachen (service de MU)
- USZ (SFC / service de MU)

En raison de la révision du programme de l'attestation, tous les sites de formation complémentaire et services de médecine d'urgence doivent renouveler leur reconnaissance. Les documents correspondants ont été envoyés en 2018. Des rappels ont été envoyés en été 2019 et 2020.

Les sites de formation complémentaire actuels et les services de médecine d'urgence avaient jusqu'au **31.12.2020** pour la nouvelle reconnaissance (dispositions transitoires du nouveau programme). Tous les SFC / services de MU reconnus selon le programme 2006 n'ont pas encore été recertifiés à cette date.

### **Formation continue**

En 2020, seules 87 demandes d'accréditation (année précédente 193) de manifestations de médecine d'urgence ont été reçues, et des crédits ont pu être accordés. Ce nombre est également une conséquence de la pandémie, du fait que la majorité des manifestations ont dû être annulées.

La SSMUS s'efforce de limiter au maximum les charges administratives de l'accréditation, aussi bien pour les fournisseurs de formations que pour le secrétariat de la SSMUS. Ainsi, il n'est pas nécessaire de solliciter chaque fois des crédits pour les formations continues réalisées régulièrement sans modification du programme. Le site Internet contient une liste des formations continues reconnues de façon permanente. Par ailleurs, toutes les manifestations ayant sollicité des crédits sont indiquées dans le calendrier des manifestations.

Nous en profitons pour remercier cordialement tous les membres de la commission de formation ayant une nouvelle fois collaboré activement au sein de celle-ci. Et un grand merci à vous, chers membres, pour la confiance que vous nous accordez.

Stefan Müller  
Président de la commission de formation

10.04.2021 / GK/CG